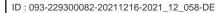


Affiché le





CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 16 décembre 2021

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ETAIENT PRESENTS:

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, Mme Pietri, Mme Paul, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo, Mme Pierre

ÉTAIENT EXCUSES :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel Mme Dellac donnant pouvoir à M. Bedreddine

M. Martin P-Y donnant pouvoir à M. Cranoly

M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Pietri

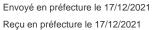
M. Monany donnant pouvoir à Mme Ségura

Mme Choulet donnant pouvoir à Mme Paul

Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

Mme Franclet donnant pouvoir à M. Martin S.





Affiché le





Délibération n° 2021-XII-57 du 16 décembre 2021

PROJET D'ACTIVITÉS ET DE BUDGET PAR PROGRAMMES 2022.			
Le conseil départemental,			
Vu le Code général des collectivités territoriales,			
Vu le rapport de son président,			
Les commissions consultées,			
après en avoir délibéré,			



Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le



- DONNE ACTE à M. le président du conseil départemental de sa présentation du projet d'activité et de budget par programme 2022.

> Pour le président du conseil départemental et par délégation,

Se sont prononcés pour :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo, Mme Pierre, Mme Franclet

Adopté à l'unanimité : 🗸	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s): 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent	Certifie que le présent acte est
		acte, le	devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.